



# Requalification de la RD 1006 entre la Garatte et la Trousse



**Objectifs : fluidifier la circulation, sécuriser les déplacements cyclables et piétons et aménager des espaces publics de qualité.**

Version du 28/04/2022

**GRAND CHAMBERY  
DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex - 04 79 96 87 35

 [grandchambery.fr](http://grandchambery.fr)  [grandChambery](https://www.facebook.com/grandChambery)  [grandChambery](https://twitter.com/grandChambery)  [grandchamberyofficiel](https://www.instagram.com/grandchamberyofficiel)  [grandchambery](https://www.youtube.com/grandchambery)

# Un investissement pour le cadre de vie

## 1. Objectifs : fluidifier la circulation, sécuriser les déplacements et aménager des espaces de qualité

La RD 1006 constitue un axe majeur du réseau routier de l'agglomération chambérienne, qui relie son secteur Sud à la voie rapide urbaine (VRU). Des encombrements fréquents aux heures de pointe nuisent à la fluidité du trafic, provoquent de la pollution et génèrent des blocages au niveau des carrefours.

Grand Chambéry engage à partir du mois de mai 2022, d'importants travaux de requalification sur la portion entre la Garatte et la Trousse.

Le projet d'aménagement a pour objectif d'améliorer et de sécuriser les conditions de circulation pour chaque mode de déplacement (piétons, cycles, bus et voitures particulières). La requalification de cette voie s'inscrit également dans la volonté de donner un caractère de boulevard urbain intégré limité à 50 km/h à cet axe routier, avec des aménagements qualitatifs et paysagers de l'espace public.

Un effort qualitatif particulier sera fait sur le choix des matériaux, les aménagements paysagers et les protections contre le bruit pour les riverains les plus proches (par exemple enrobé phonique, palissades de protection).

### Les travaux comprennent des aménagements de la voirie, la rénovation des réseaux et la requalification des espaces publics :

#### Aménagements de la voirie :

- Reconfiguration des carrefours
- Réfection de la chaussée
- Création de trottoirs
- Création de liaisons cyclables
- Rénovation du pont de La Trousse

#### Rénovation des réseaux :

- Enfouissement des réseaux électriques et télécom
- Renouvellement de l'éclairage public
- Rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement

#### Requalification des espaces publics :

- Plantation d'arbres d'alignement et d'arbres fruitiers
- Aménagements paysagers
- Noues d'infiltration des eaux pour désimperméabiliser l'espace
- Matériaux qualitatifs

## 2. L'aboutissement d'une démarche participative engagée depuis 2018

Grand Chambéry a engagé en 2018 une étude sur la faisabilité d'un aménagement avec plusieurs scénarios. Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, une concertation, non obligatoire, mais inscrite dans une démarche de participation avec les citoyens, a été menée du 1<sup>er</sup> au 26 avril 2019 afin d'associer habitants, associations et riverains.

Les différents scénarios étaient consultables sur internet, mais également en mairie de Barberaz et de La Ravoire. Deux réunions publiques ont été organisées durant la période de consultation.

Au terme de cette consultation et à partir de l'analyse des 80 contributions recueillies, les élus du conseil communautaire ont donc retenu le scénario 2, à savoir la mise en sens unique des rues

Centrale et de la Madeleine, sur la section courante de la RD 1006 comprise entre la rue Centrale et la rue Parpillette et le scénario unique sur la section du carrefour de la Trousse.

### **L'enquête publique de 2022 : préalable nécessaire pour engager la suite du projet**

L'objet de l'enquête publique qui a eu lieu du 3 au 20 janvier 2022 portait sur l'utilité publique des aménagements, condition essentielle pour engager les démarches d'expropriation lorsque c'était nécessaire (et non sur le projet en lui-même, dont la consultation a eu lieu en 2019). Cette enquête publique de 2022 était obligatoire car indispensable et préalable à l'acquisition des emprises privées par voie d'expropriation (procédure réglementaire selon le code de l'expropriation).

### **Le commissaire-enquêteur valide le caractère d'utilité publique du projet, en émettant une réserve sur le sens unique des rues Centrale et Madeleine**

Lors de ses conclusions, le commissaire enquêteur a demandé une analyse des incidences de la mise à sens unique des rues Centrale et Madeleine, prévue dans le cadre du projet. Cette analyse avait préalablement été faite et il ressort que ces mises à sens unique permettent d'éviter le trafic de transit dans les quartiers résidentiels, et que la suppression d'un sens de circulation offre la possibilité de réduire l'emprise de ces voies au profit des piétons et des cycles, afin de sécuriser leur circulation. Pour ces raisons, lors de la concertation de 2019, les habitants étaient en grande majorité favorables à la mise en œuvre d'un sens unique.

## **3. Des mesures pour limiter les nuisances et une information régulière sur le projet**

Durant les travaux, tout est mis en œuvre pour limiter au maximum les nuisances et les impacts sur la circulation.

- Les alternats mis en place sont manuels afin de favoriser la fluidité du trafic en s'y adaptant.
- Les travaux s'achèvent quotidiennement à 16 h 30 au plus tard, afin de ne pas gêner la circulation aux heures de pointe.
- Une nouvelle couche de roulement va être installée sur la chaussée, afin d'atténuer la propagation du bruit par rapport au revêtement actuel.
- Les îlots et les bordures mis en œuvre dans le projet favorisent la diminution de la vitesse des véhicules et donc du bruit.

L'information sur le projet et son état d'avancement est régulièrement actualisé sur les différents supports de l'Agglomération : site internet, magazine Cmag, réseaux sociaux, etc.

Les riverains et les commerçants sont régulièrement informés des avancées des travaux et de leurs impacts par des lettres d'informations.

## **4. Le projet en pratique**

### **Maîtres d'ouvrages :**

Grand Chambéry (aménagement)

Syndicat départemental de l'énergie de la Savoie (enfouissement des réseaux)

### **Maîtres d'œuvres :**

Baron Ingenierie

Arter

Ceryx

### **Financement :**

Grand Chambéry

Syndicat départemental de l'énergie de la Savoie

Département de la Savoie

**Coût des travaux pour l'ensemble du projet : 8,2 millions d'euros**

**Coût des travaux pour les tranches Est et Ouest réalisées en 2022 et 2023**

Montant total des travaux : 3 717 193.85 € HT

- Tranche Est, section depuis le carrefour de la Trousse jusqu'au pont de la Martinière (hors carrefours) qui démarrera au printemps 2022 pour 10 mois: 1 780 157.10 € HT

- Tranche Ouest, section depuis le pont de la Martinière, jusqu'au carrefour de la rue Centrale, qui démarrera au printemps 2023 pour 10 mois : 1 937 036 € HT

**Entreprises :**

- Lot 1 (terrassément, voirie, réseaux divers et génie civil)

Guintoli / Ehtp

2 090 573.10 € HT

- Lot 2 (bordures, enrobé, béton et signalisation)

Guintoli / Siorat

1 076 326,95 € HT

- Lot 3 (plantation et mobilier urbain)

Cholat

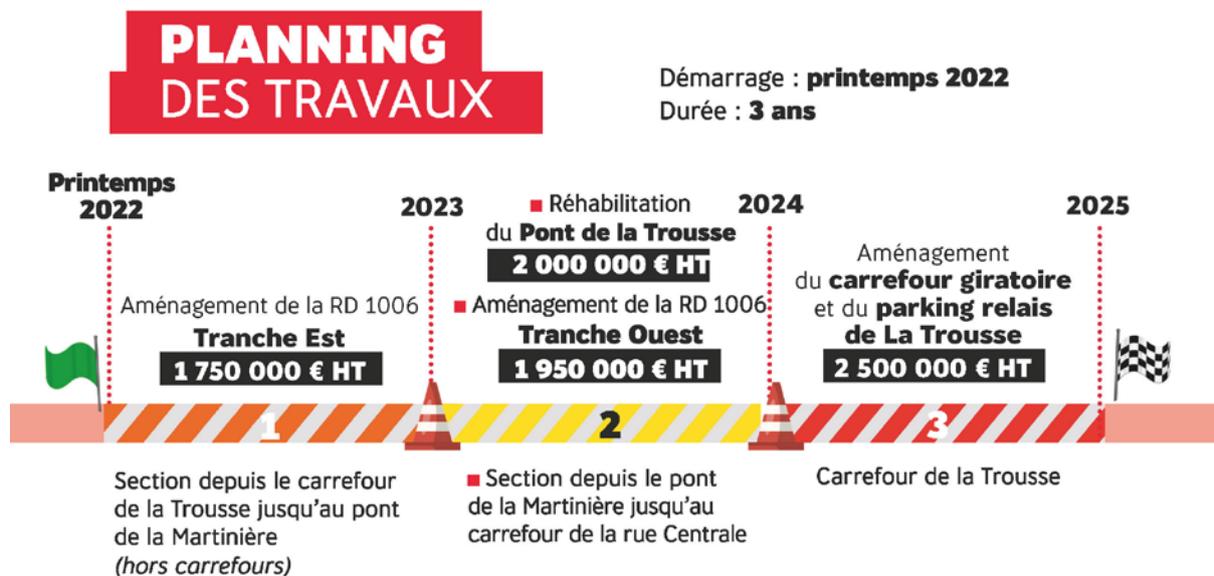
241 211,60 € HT

- Lot 4 (câblage, signalisation lumineuse et tricolore, équipements)

Citeos / Seb

309 082,20 € HT

# Un aménagement en 3 phases



## 1. En 2022, l'aménagement entre le carrefour de la Trousse et le pont de la Martinière (hors carrefours).



Cette première section de travaux menée en 2022 comprend essentiellement des travaux de rénovation des réseaux (enfouissement des réseaux électriques et télécom, renouvellement de l'éclairage public, rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement), de requalification des espaces publics avec des aménagements paysagers et des aménagements de la voirie (réfection de la chaussée, création de trottoirs).

## 2. En 2023, l'aménagement entre le pont de la Martinière jusqu'au carrefour de la rue Centrale, et la réhabilitation du Pont de la Trousse



### Régulation de la circulation par les feux tricolores

Les principes de régulation des feux tricolores aux carrefours rencontrés sur cette section (carrefour rue Centrale/RD 1006/rue de la Fontaine et carrefour rue de la Madeleine/RD 1006...) permettent une articulation des circulations (routière, piétonnière...) optimisée visant à être la moins contraignante possible pour les accès secondaires.

La gestion par feux tricolores des intersections permet une meilleure régulation du trafic, notamment aux heures de pointe. De plus, les carrefours équipés de feux peuvent être coordonnés entre eux afin d'obtenir une onde verte pour un sens de circulation.

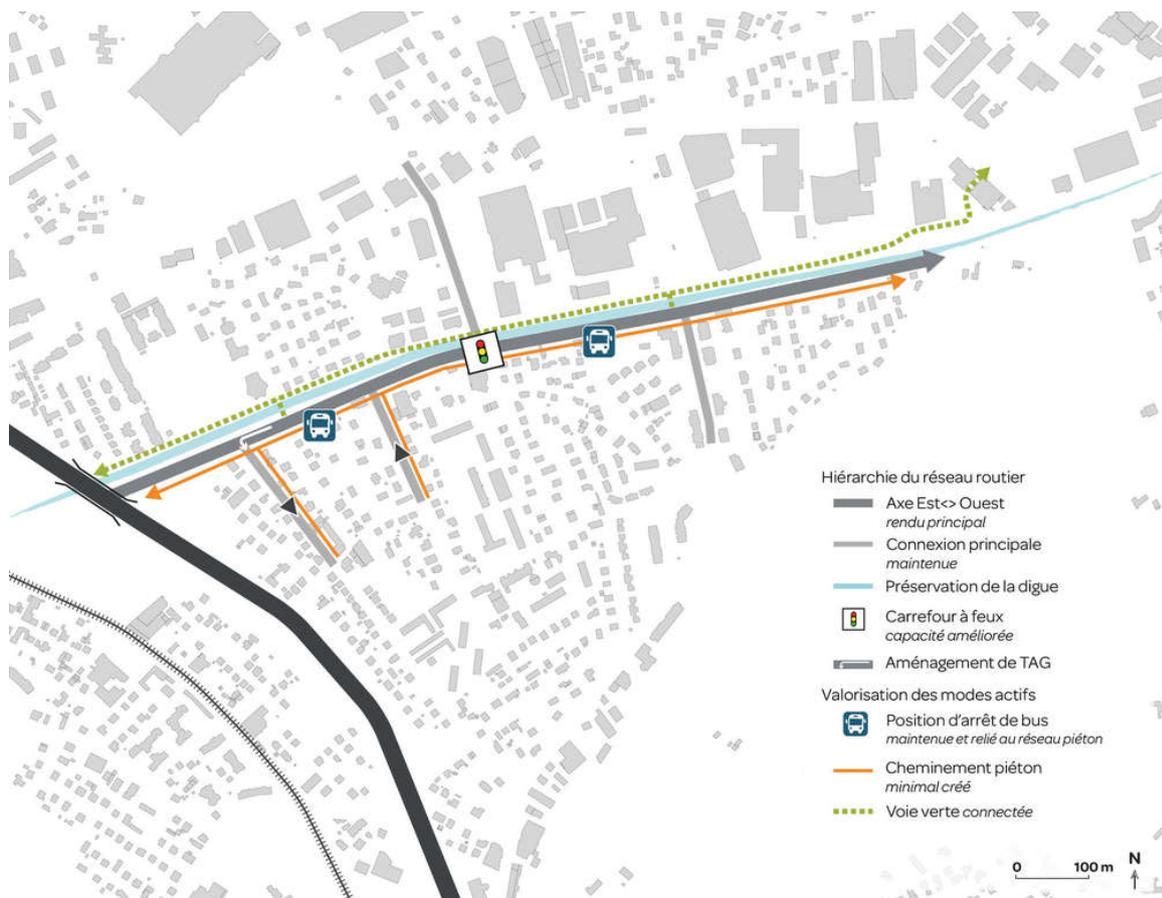
Enfin, la gestion par feux est évolutive. Ainsi, en fonction des nouvelles conditions de circulation après mise en service du nouvel aménagement, le phasage des feux peut être optimisé à la demande.

### Mise en sens unique des rues Centrale et de la Madeleine

Principe : mise en sens unique entrant dans le quartier par la rue Centrale et sortant par la rue de la Madeleine, deux voies les plus empruntées pour les échanges avec le quartier. Leur mise en sens unique permet de réduire l'emprise de la voirie, au profit d'autres usages que la circulation automobile.

Objectifs :

- Gains de fluidité significatifs
- Sécurisation des cheminements piétons rues Centrale et de la Madeleine



Ce nouveau plan de circulation permet à la commune de Barberaz de réduire la largeur des voies de circulation rues Centrale et Madeleine au profit de trottoirs sécurisés et d'espaces de stationnement.

Ainsi le quartier de la Madeleine (commune de Barberaz) est accessible depuis la RD 1006 par la rue Centrale en sens unique « entrant » alors que la rue de la Madeleine, en sens inverse, permet en sens unique « sortant », le raccordement sur la RD1006, en offrant la possibilité de s'orienter soit à l'ouest (direction de la Garatte) soit à l'est (direction carrefour de la Trousse et de la rue Gustin).

### Des effets bénéfiques pour la circulation des vélos

Cette section de la RD 1006 est identifiée dans la hiérarchie du réseau formé par toutes les voies de circulation de l'agglomération chambérienne comme une voie d'accès à la voie rapide urbaine (VRU). Ce statut implique les principes d'aménagements suivants : pas de bandes cyclables, arrêts de bus hors de la chaussée, pas de stationnement longitudinal.

Ainsi, pour les vélos, le parti pris de l'aménagement consiste à identifier et sécuriser les accès pour les cyclistes depuis la zone d'habitations vers la voie verte de la Leysse existante, située en rive droite de la Leysse. Un revêtement au sol type résine colorée sur la chaussée au niveau des traversées est prévu afin d'alerter les automobilistes. Les feux tricolores sont équipés de boutons poussoirs pour stopper le flux des véhicules lorsqu'un cycliste se présente.

Enfin, la voie verte de la Leysse et les itinéraires cyclables depuis Barberaz vers Chambéry irriguent le secteur de la Madeleine via des voies de circulation qui seront plus apaisées une fois la requalification de la RD 1006 réalisée. En effet, la fluidification de la RD 1006 permettra d'obtenir une baisse significative du trafic de transit qu'on constate actuellement dans les voies de desserte du quartier de la Madeleine.

Grand Chambéry mène une réflexion sur un aménagement pérenne de cette liaison en lien avec l'aménagement du carrefour de la Trousse. Les conclusions de cette étude permettront d'envisager un aménagement définitif courant 2024.

Enfin, le projet de requalification de la RD 1006 prévoit la matérialisation au sol des traversées cycles au niveau des passerelles Sainte-Thérèse et Gilles Boisvert. L'aménagement projeté conserve les itinéraires cyclables existants se raccordant à la RD 1006.

### 3. En 2024, Aménagement du carrefour giratoire et du parking relais de La Trousse



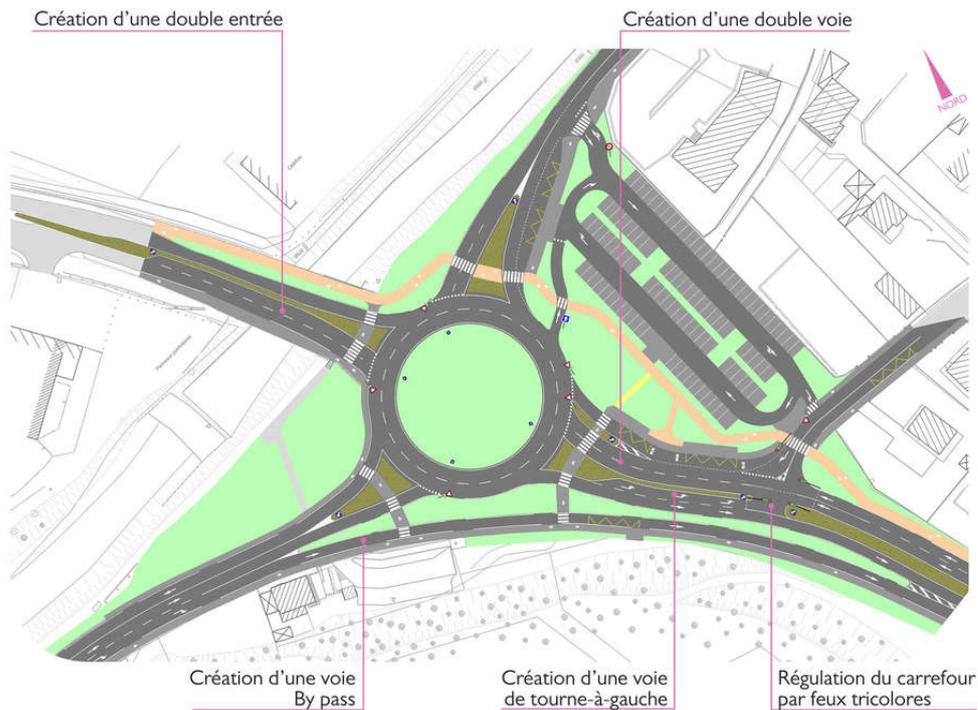
**Principe :** Aménagement d'un carrefour giratoire à 4 branches reliant la RD 1006 (Ouest et Sud), l'avenue de Chambéry et la rue Pasteur et d'un carrefour en «T» simplifié au Sud.



#### Création d'un giratoire

Le giratoire prévu est calibré à 2 voies dans l'anneau et dans toutes les entrées sauf l'entrée ouest calibrée en 1 voie compensée par l'aménagement d'un by-pass (passage direct) de gestion des flux ouest vers sud permettant d'éviter le giratoire.

Un second carrefour équipé de feux tricolores se connectant sur la branche sud du giratoire, permet le raccordement sur la route de Barby.



### Les circulations motorisées

Toutes les voies sont pourvues de trottoirs de chaque côté (sauf en rive nord de la rue Pasteur) et des traversées piétonnes sont aménagées sur toutes les branches du giratoire. La connexion du parc-relais à la voie verte de la Leysse intervient par la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le pont franchissant La Leysse. La piste traverse la branche ouest du giratoire sur un plateau dénivelé marquant la priorité des cycles et assurant la réduction de la vitesse des véhicules motorisés. Il est proposé la création d'un carrefour giratoire à quatre branches connectant la RD 1006 (Ouest et Sud), la rue Pasteur (accès Bauges) et l'avenue de Chambéry. Le carrefour giratoire est calibré à 2 voies dans l'anneau et par entrée.



Seule l'entrée Ouest est calibrée d'une voie unique, mais le mouvement Ouest-Sud bénéficie d'une voie d'évitement du carrefour.

La route de Barby se connecte sur la branche Sud du giratoire via un carrefour à feux. Les liaisons entre la route de Barby et la RD 1006 Sud s'effectuent via le giratoire.

### Les déplacements actifs

Contrairement à aujourd'hui, toutes les voies seront aménagées avec des trottoirs bilatéraux (sauf la rive Nord de la rue Pasteur) et toutes les branches du carrefour sont équipées de traversées piétonnes. La connexion du parc-relais à la voie verte de la Leysse est prévue par la création d'une piste cyclable bi-directionnelle sur le pont franchissant la Leysse. Vers le Sud-Est l'insertion des cycles sur la RD1006 reste à définir.



### Le parc relais et l'accès aux transports en commun

Le parc relais est agrandi de 10 places pour atteindre une capacité de 100 places environ. Il est accessible depuis le giratoire et la rue Pasteur. Les sorties sont aménagées sur la rue Pasteur et sur la route de Barby (tourne-à-droite uniquement). Ce système est pensé pour empêcher l'usage du parking comme «raccourci», ce qui générerait de la dangerosité. Toutes les lignes de bus s'arrêtent le plus près possible du parc relais. Les arrêts des lignes 2, 3, 12 et chrono B sont reliés entre eux par des cheminements piétons directs.

Les bus bénéficieront du système de priorité avec la mise en place de feux à chaque branche du giratoire.



La création du giratoire à quatre branches va nécessiter la reconfiguration du parking relais de la Trousse.

Toutes les fonctionnalités du parking-relais existant sont réaménagées dans le futur parking-relais. Ainsi, les places réservées aux personnes en situation de handicap, les places d'autopartage, les bornes de recharge pour véhicules électriques, les arceaux vélos hors consignes et les bornes d'auto-stop Ecov sont repositionnées dans le futur aménagement.

### **Grand Chambéry s'engage à améliorer encore le projet pour renforcer davantage la sécurité des piétons et des cycles sur le secteur de la Trousse**

Au niveau du secteur de la Trousse (dont les travaux sont prévus en 2024) des améliorations du projet sont possibles et souhaitables pour améliorer la sécurité des piétons et des cycles. Grand Chambéry s'engage à apporter des modifications et à discuter de ces mesures avec les associations représentant les cyclistes :

- Continuité cyclable avec passage sous le pont de la Trousse le long de la Leysse : création d'un nouveau tracé de la voie verte plus direct, plus sécurisé et plus attractif
- Elargissement des trottoirs sur le pont de la Trousse pour rejoindre en sécurité le parking relais
- Création de traversées en deux temps pour les piétons et cycles dès lors que 2 voies de circulation doivent être franchies sur les voies en approche du giratoire
- Continuité cyclable depuis le carrefour de la Trousse jusqu'au Roc Noir puis à l'entrée de Challes les Eaux le long de la RD 1006